

Demande de prélèvement SEPA

Ce présent mandat ne peut être utilisé que pour le paiement à échéance des cotisations Non salariés Agricoles.

Il ne peut pas être utilisé pour le paiement d'autres cotisations.

Il ne peut pas être utilisé pour le paiement mensualisé.

Le mandat SEPA doit être complété :

- De votre nom
- De votre numéro d'immatriculation,
- De vos coordonnées bancaires : Un relevé d'identité bancaire (RIB) doit obligatoirement être joint à ce mandat.

Le mandat doit être signé et daté.

IMPORTANT : Un mandat retourné non daté et non signé n'est pas valide. Aucun prélèvement ne peut dans ce cas être opéré.

Vous souhaitez que le prélèvement s'effectue sur un autre compte bancaire ?

- Adressez un simple courrier à la MSA en joignant un nouveau Relevé d'identité bancaire en précisant la date à partir de laquelle ce nouveau compte doit être activé.

Vous souhaitez révoquer votre mandat ?

- Vous pouvez révoquer à tout moment le mandat de prélèvement SEPA en adressant votre demande de révocation par écrit en précisant la date de fin des prélèvements. Nous vous recommandons également d'en informer votre banque. Vos cotisations ne feront plus l'objet d'aucun prélèvement.